

Saint-Malo Agglomération

Liste des communes de + 5000 habitants	<ul style="list-style-type: none"> • Saint-Malo (48 609 hab) • Cancale (7340 hab)
Liste des communes de - 5000 habitants	<ul style="list-style-type: none"> • Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine 1715 hab • Hirel 1415 hab • La Fresnais 2577 hab • La Gouesnière 2012 hab • La Ville-ès-Nonais 1248 hab • Le Tronchet 1214 hab • Lillemer 390 hab • Miniac-Morvan 4394 hab <ul style="list-style-type: none"> • Plerguer 2884 hab • Saint-Benoît-des-Ondes 996 hab • Saint-Coulomb 2993 hab • Saint-Guinoux 1251 hab • Saint-Jouan-des-Guérets 2874 hab • Saint-Méloir-des-Ondes 4693 hab • Saint-Père-Marc-en-Poulet 2509 hab • Saint-Suliac 1013 hab

Communes disposant d'un équipement d'accueil de Gdv



1

Objectifs et réalisations des orientations du schéma 2020/25

Saint-Malo
Agglomération

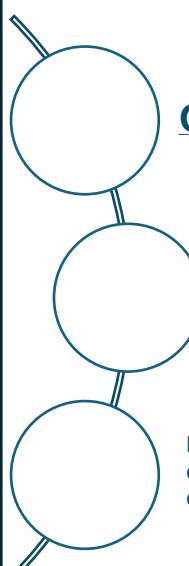
Objectifs spécifiques à l'EPCI/communes

Mettre en place le dispositif de Grand Passage prévu au schéma et l'adapter à la nouvelle réglementation	●
Améliorer le dispositif d'accueil existant (gestion et qualité, réhabilitation, soutien et coordination des acteurs)	●
Participer à la gouvernance et au suivi du schéma	●
Intervenir sur l'ancrage des gens du voyage pour répondre aux besoins des familles en créant 10 terrains familiaux ou équivalents	●
Mettre en place et coordonner les projets sociaux des aires	●

Objectifs identiques à tous les EPCI/communes

Former les gestionnaires	●
Engager une étude d'opportunité pour affiner les besoins de l'EPCI	●
Repérer les éventuelles situations d'insalubrité (terrain privés)	NR
Intégrer les besoins d'ancrage des Gdv dans le PLH	●
Intégrer les besoins d'ancrage dans le PDALHPD	●
Intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme (PLU/PLUI et SCOT)	NR
Acccompagner les familles vers les actions de droit commun sur le territoire	●

NR= non renseigné



Constats et enjeux

Outre les habitats diversifiés qui n'ont pu être réalisés sur la durée du schéma 2020/25, les objectifs de création des aires de grands passages (des terrains provisoires ont été réquisitionnés chaque été depuis 2023) et soupapes n'ont pas non plus été atteints. Ainsi les stationnements illicites perdurent et les difficultés de gestion des aires, notamment en 2024-2025 ont impacté fortement le fonctionnement normal de ces équipements et ce, malgré un projet social sur St Malo et l'implication forte des élus référents et des techniciens du territoire.

Enjeu d'actualiser les besoins en 2025 sur la base du diagnostic. Enjeu de répondre aux besoins d'ancrage des Gens du voyage inscrits dans le PLH depuis 2023 + la résidence mobile dans les documents d'urbanisme + repérage des situations d'insalubrité sur les terrains privés.



2

Éléments clés de diagnostic en 2025

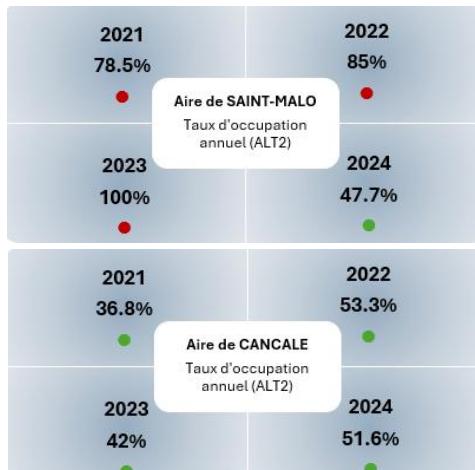
Aires d'accueil

(Équipements adaptés aux ménages isolés)

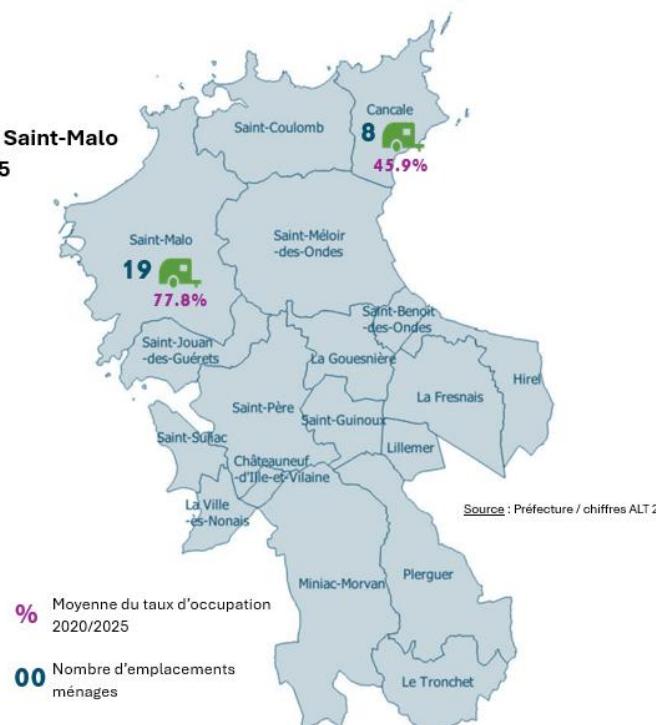
2 aires inscrites au schéma 2020/25 ●

27 emplacements ménages ●

Taux d'occupation moyen de 62% entre 2020 et 2025 ●



Les aires d'accueil de Saint-Malo agglomération en 2025



% Moyenne du taux d'occupation 2020/2025

00 Nombre d'emplacements ménages

Constats et enjeux

Si le taux d'occupation de l'aire de Cancale montre globalement que l'accueil des ménages de passage est une réalité (même si 4 ménages sont identifiés comme ancrés), ce n'est pas le cas de celle de Saint-Malo dont le taux d'occupation indique un fort ancrage, voire une sédentarisation des familles jusqu'en 2023 (depuis, près de la moitié des ménages est sortie de l'aire pour concrétiser un projet de terrain privé et/ou en situation d'errance, et le taux d'occupation à Saint-Malo ne dépasse plus depuis les 50% . Les problèmes récurrents d'incivilité de certaines familles sur les aires entraînent un refus d'autres de s'y installer .

Enjeu d'une réponse adaptée pour que les aires ne soient pas détournées de leur vocation de passage et que leurs gestions soient rendues plus difficile. Enjeu d'entretenir les équipements sur la période du schéma révisé + réponses adaptées au besoins d'ancre des ménages identifiés.

Aires de grands passages (4 ha)

(Équipements adaptés aux ménages en groupe de 50 à 200 caravanes)

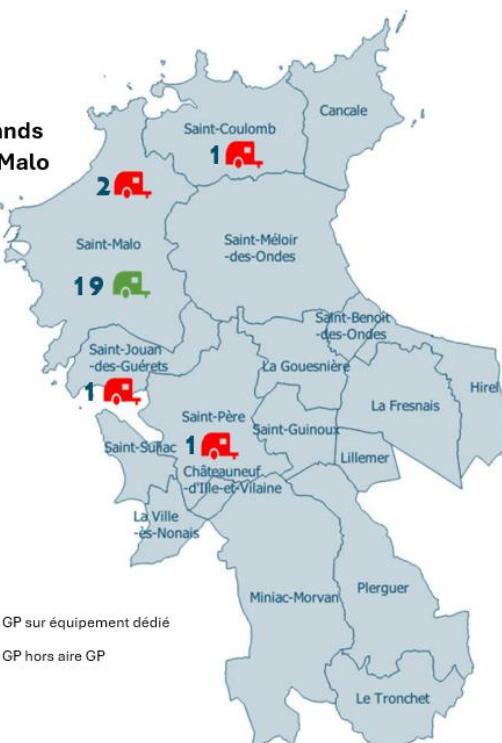
1 aire de grands passages inscrite au schéma 2020/25 mais non créée et réquisitionnée depuis 2023

68 demandes entre 2020 et 2025 ●

24 stationnements entre 2020 et 2025 ●

Grands passages (50 à 200 caravanes)	(Source Coordination GP)			
	2021	2022	2023	2024
Demandes reçues (Saint-Malo)	11 ●	16 ●	26 ●	15 ●
Groupes installés sur l'aire de grand passage	4 ●	5 ●	6 ●	4 ●
Groupes installés hors aire de grand passage	1 ●	1 ●	2 ●	1 ●
Communes impactées par les installations	1 ●	1 ●	2 ●	1 ●

Stationnements Grands Passages sur Saint-Malo agglomération 2021/2025



Source : Préfecture / GIP AGV35
Coordination des Grands Passages

Constats et enjeux

Le territoire de Saint-Malo agglomération est très sollicité par les groupes de 50 caravanes et plus depuis 2021 (comme depuis 2003)

L'aire de grand passage est réquisitionnée par la Préfecture depuis 2022 sans toutefois réunir toutes les conditions d'accueil pour ce type de groupe: terrain coupé en deux notamment et moins de 3 ha et ne respectant pas les normes du décret. Il faut préciser que SMA recherche un terrain pérenne depuis 2021.

La programmation et la coordination des grands passages en Ille et Vilaine réduit la charge de l'EPCI (régulation : 1/3 des groupes demandeurs ont été accueillis)

Enjeu de créer une aire conforme (4ha) sur ce territoire confirmé par les chiffres depuis 2021.



Terrain souape (aire de grands passages d'1 hectare)

Équipements adaptés aux ménages en groupe de 5 à 50 caravanes

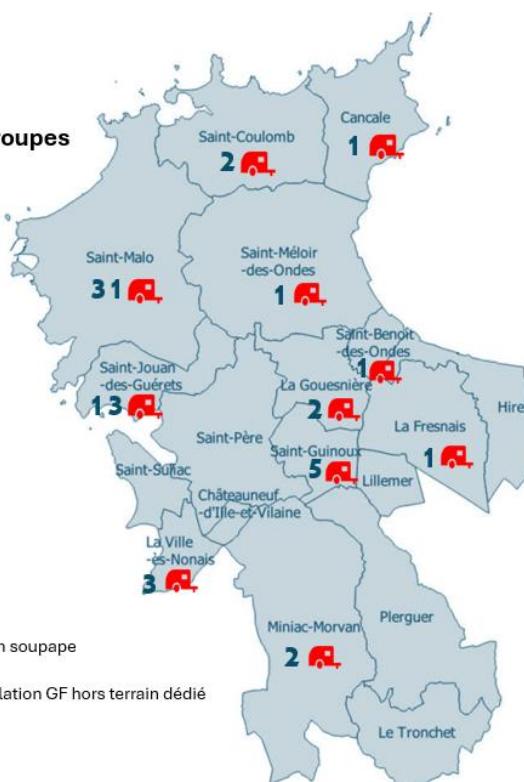
1 terrain prescrit pour l'EPCI au schéma 2020/25 mais non réalisé ●

11 communes impactées entre 2020 et 2025 ●

62 stationnement entre 2020 et 2025 ●

Commune	Nombre de stationnements GF hors équipement dédié (< 25 caravanes)				TOTAL
	2021	2022	2023	2024	
SAINT-MALO	4 ●	12 ●	7 ●	8 ●	31 ●
SAINT-JOUAN	2 ●	4 ●	3 ●	4 ●	13 ●
SAINT-GUINOUX	1 ●	2 ●	1 ●	1 ●	5 ●
SAINT-COULOMB	0 ●	2 ●	0 ●	0 ●	2 ●
CANCALE	0 ●	1 ●	0 ●	0 ●	1 ●
LA VILLE ES NONAIS	2 ●	1 ●	0 ●	0 ●	3 ●
LA GOUESNIERE	0 ●	1 ●	1 ●	0 ●	2 ●
SAINT-MELOIR	1 ●	0 ●	0 ●	0 ●	1 ●
MINIAC MORVAN	0 ●	2 ●	0 ●	0 ●	2 ●
LA FRESNAIS	0 ●	1 ●	0 ●	0 ●	1 ●
SAINT-BENOIT	1 ●	0 ●	0 ●	0 ●	1 ●
TOTAL	11	26	12	13	62

Stationnements Groupes Familiaux (GF)
2021/2025



Source : Préfecture / GIP AGV35 et communes

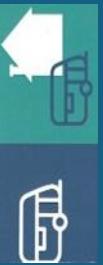
Constats et enjeux

62 stationnements hors équipements dédiés entre 2021 et juin 2025. Absence d'équipement adapté inscrit au schéma départemental depuis 2012. Constat que certaines communes accueillent au cas par cas sur des terrains communaux.

Territoire le plus sollicité et stationnements très fréquents sur la période de mars à septembre chaque année, par de petits groupes familiaux. Il est constaté que lorsque le terrain de GP (non conforme) est utilisé en terrain souape pour les groupes familiaux en période estivale, celui-ci permet de réduire considérablement les installations illicites.

Enjeu d'étudier la création de deux terrains soupapes officiels et gérés (un pour l'hiver et 1 pour l'été) pour répondre aux besoins de ce type de groupes pour prévenir ces installations sur terrains privés et publics.

Enjeu de développer en complément un réseau de terrains de petits passages sur les communes de moins de 5000 habitants.



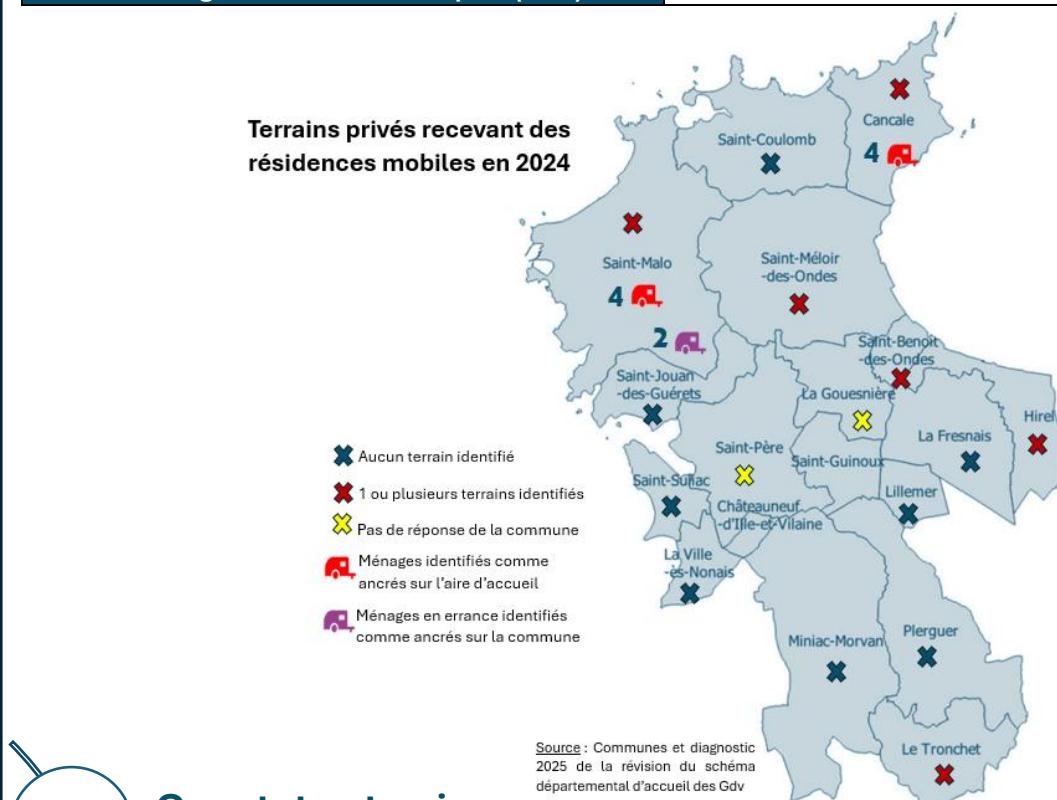
Les solutions d'habitat diversifié

(Équipements adaptés aux ménages ancrés ou sédentarisés)

Nombre de Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	0/10 ●
Nombre de places en Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	0/40 ●

Nombre de terrains privés aménagés dans les conditions prévues à l'article L. 444-1 du code de l'urbanisme pour l'installation de résidences mobiles	À approfondir
Nombre de terrains privés non conformes à l'art L 444-1 du code de l'urbanisme	À approfondir
Nombre de terrains possiblement régularisables	À définir
Autres équipements réalisés	/
Précisez le type d'équipement :	/

Nombre de logements sociaux adaptés (PLAi)	0 ●
--	-----



Constats et enjeux



Une solution de terrain aménagé est en cours d'étude sur la commune de St Malo. Les familles très ancrées sur l'aire permanente d'accueil de St Malo ont été identifiées dans le cadre de l'étude pour postuler à des solutions d'ancrage afin de libérer l'aire et lui redonner sa vocation de passage.

Une partie de ces familles en voie de sédentarisation pourrait intégrer la partie de l'aire de St Malo réaménagée pour offrir plus de confort et sécurité aux familles. D'autre part, SMA doit poursuivre ses recherches pour des TFL et/ou terrains aménagés.

Enjeu d'identifier les terrains privés occupés par des résidences mobiles sur l'EPCI (qualifier ces terrains au regard des règles d'urbanisme et étudier les possibilités de régularisation des terrains situés en zone A ou N). Enjeu de créer les TFL prescrits sur l'EPCI après réalisation du diagnostic social des familles demandeuses identifiées (8 ménages ancrés sur les aires et 2 à 3 ménages hors équipements dédiés).



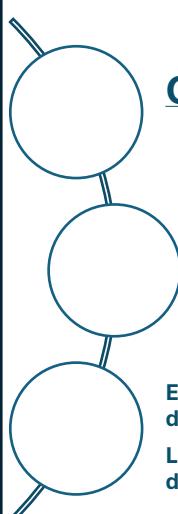
Le développement social

(Prise en compte des besoins des ménages Gdv du territoire)

2024	Commune	
	SAINT-MALO	CANCALE
Coordination du projet social	Oui ●	Oui ●
Nombre de réunion projet social	1 ●	1 ●
Livret d'accueil adapté	Oui ●	Oui ●
Protocole de scolarisation	Oui ●	Oui ●
Nombre de réunion scolarisation	1 ●	1 ●
Nombre d'élections de domicile CCAS ou mairie	26	2

Nombre de terrains mis à disposition par leurs employeurs, notamment dans le cadre d'emploi saisonniers.

Pas de terrain de ce type identifié dans le cadre de la révision du schéma. À approfondir pendant la durée du schéma 2026/32.



Constats et enjeux

Coordination et partenariat fort sur St Malo avec l'implication du CCAS dans la coordination. Axe fort à développer vues les situations d'extrême précarité des familles présentes.

Dans le marché de gestion, SMA inclut un ½ temps de travail d'assistante sociale (et le nouvel opérateur a recruté une AS expérimentée). Cette AS devra solliciter l'ensemble du réseau.

Enjeu de mieux coordonner les actions des acteurs de la gestion avec celles des acteurs du développement social sur Cancale et les poursuivre sur Saint-Malo.

Les projets sociaux des aires renforcent la prise en compte des besoins des Gdv, leur accès aux droits et facilitent la gestion des équipements tout en renforçant la cohésion sociale.



Visite des équipements

Etat des aires d'accueil et conformité vis à vis du décret de 2019



Saint-Malo Montagne Saint-Joseph

Date de la visite : **15 avril 2025**

Nom du rédacteur : DDTM 35

Représentant de l'EPCI : Aurélian Galié

Normes en vigueur : Équipement

La place de caravane permet d'assurer le stationnement d'une caravane, de son véhicule tracteur et, le cas échéant, de sa remorque	●
L'aire d'accueil comporte au minimum un bloc sanitaire, intégrant au moins une douche et deux WC pour cinq places de caravane.	●
Chaque place de caravane est dotée d'un accès aisément accessible aux équipements sanitaires ainsi qu'à l'alimentation en eau potable et à l'électricité	●

Normes en vigueur : Gestion

La collecte des déchets ménagers et des déchets assimilés se fait dans les mêmes conditions que pour les habitants de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.	●
L'aire d'accueil est rattachée à un dispositif de gestion et de gardiennage permettant d'assurer, grâce à une présence quotidienne non nécessairement permanente au moins cinq jours par semaine et à une astreinte technique téléphonique quotidienne :	●
Paiement du droit d'usage régulier	●
Les différents tarifs font l'objet d'un affichage sur l'aire.	●
Le montant des factures établies pour la consommation d'électricité et pour la consommation d'eau correspond à la consommation réelle	●
La base du calcul du tarif ne peut excéder le tarif auquel la collectivité se fournit elle-même.	●

Éléments complémentaires

Règlement intérieur conforme au décret et affiché	●
Accès à internet (wifi)	Non
Aménagements complémentaires (jeux, barbecue, préau, salle d'animation, etc.)	Non
Absence de Mobil-home	●
Absence de Cabanisation	●
Présence d'encombrants/ferraille	●
Logiciel départemental de gestion	●
Présence de dettes au 31/12/2024	●



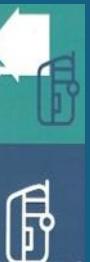
Constats et enjeux

Depuis 2023, la situation de l'aire a vraiment évolué, avec des familles historiques qui sont parties, des incidents graves au niveau sécurité... Donc le taux de d'occupation moyen sur cette période est réducteur et masque la réalité.

Enjeu de la gestion difficile de l'équipement du fait du fort ancrage de plusieurs familles sur l'aire (cf prescriptions de solutions d'habitat diversifié).

Enjeu de prise en compte des besoins des Gdv de passage et de ceux qui sont ancrés sur Saint-Malo (cohabitation difficile).

Enjeu de la coordination entre acteurs de la gestion et du développement social



Cancale rue Arnstein

Date de la visite : **27 janvier 2025**

Nom du rédacteur : DDTM 35

Représentant de l'EPCI : Aurélian Galié

Normes en vigueur : Équipement

La place de caravane permet d'assurer le stationnement d'une caravane, de son véhicule tracteur et, le cas échéant, de sa remorque	●
L'aire d'accueil comporte au minimum un bloc sanitaire, intégrant au moins une douche et deux WC pour cinq places de caravane.	●
Chaque place de caravane est dotée d'un accès aisément accessible aux équipements sanitaires ainsi qu'à l'alimentation en eau potable et à l'électricité	●

Normes en vigueur : Gestion

La collecte des déchets ménagers et des déchets assimilés se fait dans les mêmes conditions que pour les habitants de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.	●
L'aire d'accueil est rattachée à un dispositif de gestion et de gardiennage permettant d'assurer, grâce à une présence quotidienne non nécessairement permanente au moins cinq jours par semaine et à une astreinte technique téléphonique quotidienne :	●
La gestion des arrivées et des départs	●
Le bon fonctionnement de l'aire d'accueil	●
L'entretien des espaces collectifs et des circulations internes	●
La perception du droit d'usage.	●
Les différents tarifs font l'objet d'un affichage sur l'aire.	●
Le montant des factures établies pour la consommation d'électricité et pour la consommation d'eau correspond à la consommation réelle	●
La base du calcul du tarif ne peut excéder le tarif auquel la collectivité se fournit elle-même.	●

Éléments complémentaires

Règlement intérieur conforme au décret et affiché	●
Accès à internet (wifi)	Non
Aménagements complémentaires (jeux, barbecue, préau, salle d'animation, etc.)	Non
Absence de Mobil-home	●
Absence de Cabanisation	●
Présence d'encombrants/ferraille	●
Logiciel départemental de gestion	●
Présence de dettes au 31/12/2024	●



Constats et enjeux

Tout est mis en œuvre pour que la gestion de l'aire soit opérationnelle.

Difficile cohabitation entre les familles ancrées sur l'aire et celles qui sont de passage, ce qui peut expliquer le faible taux d'occupation.

La gestion pourrait être utilement appuyée par un projet social dynamique coordonné.

Enjeu de maintenir ce niveau de gestion sur l'aire .

Enjeu de la coordination entre acteurs de la gestion et du développement social: animation du projet social

3

Moyens humains de mise en œuvre de la politique d'accueil des Gdv par l'EPCI et les communes

Le Pilotage

(Pilotage des prescriptions et des orientations du schéma au sein de la collectivité : ETP pour animer et suivre le schéma départemental 2020-2025)

Accueil (ALT2, urbanisme, marchés, ...)	Habitat (PLH, liens bailleurs sociaux, ...)	Coordination sociale (santé, scolarisation, accès aux droits, insertion, ...)
0.15 ETP au titre des services supports (juridique et marchés publics) et ALT 2	0.5 ETP au titre du suivi du schéma et de la coordination avec AGV 35	0.15 ETP pour le protocole de scolarisation et l'actualisation du livret d'accueil

La Gestion

(Gestion des aires : cf tableau récapitulatif des aires en annexe)

Mode de gestion (Directe, déléguée, autre)	Entité / Service / Poste	Missions	ETP
Déléguée (convention de mandat)	SG2A HACIENDA	3 ETP sur la gestion et la régie des deux aires de St Malo et Cancale 0.5 ETP sur le suivi et la coordination du projet social des aires	3.5 ETP

La Gouvernance et suivi du schéma départemental

Élu(s) référent(s)	Vice-présidente habitat, politique de la ville, accueil des GDV/conseiller communautaire délégué aux GDV
Technicien EPCI en charge	Directrice adjointe en charge de l'habitat et de l'accueil des gens du voyage / chargé de mission
Participations à la Commission consultative départementale (2021/2024)	7/8 ●
Participation au CA du GIP AGV35 (2021/2024)	1/13 ●
Participation à des groupes de travail thématiques départementaux	Oui ● : réunion départementale des gestionnaires et comité technique de révision du schéma en 2024 et 2025



Constats et enjeux

Les moyens humains mobilisés sont dimensionnés et adaptés aux enjeux de gestion des équipements et de coordination du projet social (à partir de 2026).

Participation forte de l'EPCI à la démarche de révision du schéma.

Enjeu d'adapter les moyens techniques et humains pour notamment développer le projet social et la gestion comme l'EPCI l'a prévu.

Enjeu de davantage s'impliquer dans le CA d'AGV35 et poursuivre l'implication de SMA dans la commission consultative.



4

Synthèse des besoins identifiés à inscrire au schéma révisé

**Saint-Malo
Agglomération**

Pour rappel, un délai de 2 ans + 2 ans (après prorogation) est donné aux collectivités à partir de l'approbation du schéma pour la réalisation des Aires Permanentes d'Accueil (APA), des Terrains Familiaux Locatifs (TFL) et des Aires de Grands Passages (AGP).

Aire d'accueil	Enjeu d'une réponse adaptée à l'ancrage des familles (Saint-Malo et Cancale en partie) pour ne pas détourner ces aires de leur vocation de passage. Phase de transition sur l'aire de Saint-Malo avec un espace dédié aux ménages ancrés en attente de solution pérenne (durée du schéma 2026/2032). Préconisation de maintien du dispositif et des capacités d'accueil inscrites au schéma (2 aires de 16 et 36 places sur Cancale et Saint-Malo)
Aire de petit passage	Enjeu d'une réponse aux stationnements diffus sur l'EPCI. L'aire de petit passage peut être une réponse sur les communes de moins de 5000 habitants régulièrement sollicitées. Préconisation de lister les terrains informels existants comme des solutions pour l'EPCI + identification d'autres solutions gérées.
Aire de grand passage/soupape	Enjeu de l'accueil des grands groupes sur SMA pour éviter les installations sur terrains privés (champs) et/ou publics (stades) Mais enjeu de l'accueil des groupes familiaux (10 à 30 caravanes) sur SMA également. Préconisation de créer 1 aire de GP de 4 ha + 2 aires GP de 1ha pour les groupes familiaux (1 pour l'été et 1 pour l'hiver). L'analyse des stationnements entre 2020 et 2025 localise ces besoins sur le secteur de Saint-Malo (et non sur Cancale comme prescrit en 2020).
Besoin de solution d'ancrage	Enjeu de proposer de l'offre légale d'ancrage pour 10 ménages (étude 2024 à affiner par les diagnostics sociaux dès que les solutions foncières auront été trouvées) + identifier les terrains privés regularisables + enjeu d'approfondir l'état des lieux de l'étude d'opportunité de 2024.
Terrains privés de gdv	Enjeu de réaliser une étude plus précise des terrains privés où la résidence mobile d'habitat permanent est avérée (conformes ou non aux règles d'urbanisme) pour ensuite définir des actions d'appui aux communes et d'information des familles.
Développement social	Animation des projets sociaux des aires de Saint-Malo et Cancale à poursuivre et à renforcer compte tenu de la précarisation des ménages sur ces équipements. Enjeu de prise en compte des besoins des gens du voyage de passage et de coordination des acteurs (CDAS, CCAS, Centre social, écoles notamment) + convention Etat/EPCI sur l'aide à la gestion des aires d'accueil).
Gouvernance du schéma et du GIP AGV35	Poursuivre l'implication de Saint-Malo agglomération dans le suivi du schéma + enjeu de gouvernance du GIP AGV35, outil de mise en œuvre du schéma



Déclinaisons territoriales des orientations du schéma 2026/2032

Saint-Malo
Agglomération

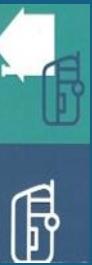
5

EQUIPEMENTS	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Aires permanentes d'accueil (APA)	Terrain de grands passages	Terrains familiaux locatifs (TFL*)	
SAINT MALO	1 APA 19 emplacements ménages ●	1 AGP 4 ha (été) 1 AGP 1 ha (hiver) 1 AGP 1 ha (été) ● ● ●		Phase de transition sur l'aire de Saint-Malo avec un espace dédié aux ménages ancrés en attente de solution pérenne (maintien ALT2 sur la durée du schéma 2026/2031 pour donner le temps à SMA de réaliser des solutions d'habitat adapté pour ces ménages en attente). Localisation des terrains soupapes sur Saint-Malo et non plus sur Cancale compte tenu des éléments chiffrés de stationnements diffus sur l'EPCI entre 2020 et 2025 (le besoin de ce type de terrain est sur l'Ouest de l'EPCI)
CANCALE	1 APA 8 emplacements ménages ●	/	5 TFL*	/
Communes de moins de 5000 habitants	/	/	/	Un réseau de terrains de petits passages 2000 m2 été pour répondre aux sollicitations nombreuses sur l'EPCI et gérer pour éviter les installations de petits groupes familiaux sur des sites privés ou publics (stades)
Commentaires des copilotes du schéma	*TFL ou équivalent = Logements adaptés PLAI ou Terrains aménagés familiaux Nb : Les projets d'habitat diversifié pourront être localisés en fonction du diagnostic social des familles demandeuses			

À créer À réhabiliter Existant et conforme

AXE SOCIAL	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Livret d'accueil	Protocole de scolarisation	Réunion du comité technique	
SAINT-MALO	●	●	●	Pilotage coordination du projet social sur l'aire d'accueil et les terrains soupapes de 1 hectare ● (protocole scola + livret d'accueil et bilan annuel)
CANCALE	●	●	●	Pilotage coordination du projet social sur l'aire d'accueil ●
Précisions des copilotes du schéma	Travailler à une mobilisation plus forte des acteurs du développement social Le livret d'accueil permet de mobiliser les acteurs de droit commun du territoire et de prendre en compte les Gens du voyage sur les thématiques de l'accès aux droits, de la santé, de l'insertion sociale et professionnelle. La réunion du comité technique permet, au moins une fois par an, de réunir tous les acteurs participants à l'accueil des Gens du voyage sur la commune (dont la scolarisation), pour faire un bilan des actions mises en œuvre et à venir après identification des besoins.			

À faire À revoir À poursuivre et/ou développer



ANNEXE 1

Détail de la répartition des actions liées à la gestion des aires :

Accueil des usagers	Cancale	Saint-Malo
Présentation du terrain et des règles de fonctionnement	Gestionnaire	Gestionnaire
Remise du livret d'accueil et infos sur services de droit commun du territoire	Gestionnaire	Gestionnaire
Enregistrement de tous les membres de la famille (noms et dates de naissance)	Gestionnaire	Gestionnaire
Vérification des dettes antérieures et interdictions de séjours en cours	Gestionnaire / SMA	Gestionnaire / SMA
Remise et présentation du règlement intérieur	Gestionnaire	Gestionnaire
Signature du règlement intérieur	Gestionnaire	Gestionnaire
Attribution d'un emplacement et remise des clefs	Gestionnaire	Gestionnaire
Etat des lieux de l'emplacement attribué	Gestionnaire	Gestionnaire
Explications relatives aux installations techniques	Gestionnaire	Gestionnaire
Encaissement des cautions	Gestionnaire	Gestionnaire
Encaissement des prépaiements	Gestionnaire	Gestionnaire
Ouverture des compteurs de fluides	Gestionnaire	Gestionnaire
Etat des lieux de sortie, clôture des soldes financiers, restitution caution, etc.	Gestionnaire	Gestionnaire
Fonctionnement de l'aire		
Écoute et traitement des demandes des usagers	Gestionnaire	Gestionnaire
Assurer l'accueil physique et téléphonique des partenaires / prestataires ext	SMA ?	SMA ?
Délivrance d'attestation de séjour (pour faire valoir certains droits)	SMA	SMA
Information des usagers des situations de consommation des fluides	Gestionnaire	Gestionnaire
Prépairement : informer les usagers concernés des coupures éventuelles	Gestionnaire	Gestionnaire
Edition et distribution des factures	Gestionnaire	Gestionnaire
Rappel au règlement intérieur et au respect des équipements	Gestionnaire / SMA	Gestionnaire / SMA
Gestion des commandes fournitures		
Établir tableaux de suivi et bilan ALT2	SMA / gestionnaire	SMA / gestionnaire
Remplir le logiciel de gestion	Gestionnaire	Gestionnaire
Gérer les demandes de dérogation (durée séjour)		
Tenue d'un carnet de bord (main courante)	Gestionnaire	Gestionnaire
Gestion des intervention entreprises extérieures	SMA	SMA
Veille sur l'état des équipements et installations	Gestionnaire	Gestionnaire
Relever les compteurs d'eau et d'électricité chaque semaine	Gestionnaire	Gestionnaire
Aide administrative de 1 ^{er} niveau (lecture courrier et écrivain public)	Gestionnaire	Gestionnaire
Participation au comité de pilotage de suivi du fonctionnement de l'aire	SMA / gestionnaire	SMA / gestionnaire
Fonctionnement de la convention de mandat		
Préparation des régies (avances et recettes)	SMA/Gestionnaire	SMA/ Gestionnaire
Réalisation des factures et états de situation	Gestionnaire	Gestionnaire
Encaissement des redevances et consommations de fluides	Gestionnaire	Gestionnaire
Relance des usagers sur factures à payer	Gestionnaire	Gestionnaire
Lancement des procédures de recouvrement en cas d'impayés	Gestionnaire /SMA	Gestionnaire / SMA
Établissement et mise à jour des échéanciers en cas de dettes	TPG	TPG
Établissement des soldes et états de situation de caisse	Gestionnaire	Gestionnaire
Transferts des fonds vers le Trésor Public	Gestionnaire	Gestionnaire
Bilans quotidiens, hebdomadaires et mensuels	Gestionnaire	Gestionnaire

Entretien de l'aire	Cancale	Saint-Malo
Gestion du parc de déferrage le cas échéant	Gestionnaire	Gestionnaire
Enlèvement des encombrants et véhicules abandonnés	SMA / PM	SMA / PM
Nettoyage régulier des espaces publics et collectifs de l'aire (voies, accès, trottoirs, local poubelles, salle commune, ..)	Gestionnaire	Gestionnaire
Nettoyage saisonnier (déneigement, ramassage des feuilles)	Gestionnaire	Gestionnaire
Nettoyage du local d'accueil	Gestionnaire	Gestionnaire
Entretien des espaces verts (tonte, taille, etc.)	Gestionnaire	Gestionnaire
Nettoyage des abords de l'aire et de l'accès à l'équipement	Gestionnaire	Gestionnaire
Organisation de la collecte des déchets et du tri sélectif	SMA	SMA
Organisation de l'enlèvement des encombrants vers la déchetterie	Gestionnaire	Gestionnaire
Nettoyage du parc de déferrage s'il existe	Gestionnaire	Gestionnaire
Entretien courant et petite maintenance des installations (électricité, serrurerie, petite maçonnerie, peinture, plomberie, etc.)	Gestionnaire	Gestionnaire
Entretien des réseaux des eaux pluviales et eaux usées (débouchage et nettoyage)	Gestionnaire	Gestionnaire
Vérification des installations individualisées affectées aux usagers et intervention si besoin	Gestionnaire	Gestionnaire
Travaux de nettoyage et d'entretien préventif (tags, peintures, etc.)	Gestionnaire	Gestionnaire
Établir les besoins en grosses réparations ou réfection des installations + organisation des travaux	SMA / gestionnaire	SMA / gestionnaire
Travaux de gros entretien annuel	SMA / gestionnaire	SMA / gestionnaire
Coordination des interventions extérieures et accompagnement des intervenants et prestataires	SMA / gestionnaire	SMA / gestionnaire
Entretien courant et petite maintenance du parc matériel et des outils	Gestionnaire	Gestionnaire
Coordination et partenariat : renforcer les liens entre usagers et services de droit commun		
Veiller à la prise en compte par les acteurs du territoire des familles Gdv	SMA	SMA
Assurer le lien entre les usagers et les acteurs sociaux et institutionnels dans le cadre de la mise en œuvre du projet social (accès aux services sociaux, d'insertion, de santé, éducatifs, de loisirs, socioculturels, etc.)	Gestionnaire	Gestionnaire
Remontées des demandes sociales des usagers aux partenaires et au copil de l'aire (veille sociale)	Gestionnaire	Gestionnaire
Information et orientation des usagers vers les services de droit commun	Gestionnaire	Gestionnaire
Suivi de la scolarisation et remontée des éléments vers les services municipaux	Gestionnaire	Gestionnaire
Lien entre les familles et établissements scolaires	Gestionnaire /SMA	Gestionnaire /SMA
Montage de projets collectifs (information, sensibilisation, prévention, etc.)	SMA	SMA
Organisation et animation de réunions des usagers	SMA	SMA
Contribution à une meilleure connaissance des Gdv sur le territoire	●	●
Médiation entre Gdv et riverains des aires si besoin	SMA/AGV35	SMA/AGV 35
Animation du comité de pilotage de l'aire (Fonctionnement et Projet Social)	SMA	SMA
Gestion des stationnements hors aires	Sur le territoire de SMA	
Gestion des terrains de grands passage	SMA / Gestionnaire	
Gestion des terrains soupapes	●	
Gestion des terrains familiaux locatifs	●	
Gestion des stationnements hors équipements dédiés		
➔ Diagnostic de situation	Communes / AGV35	
➔ Médiation entre les Gdv et la mairie ou le propriétaire privé	Communes / AGV35	
➔ Établissement d'une convention	Communes / AGV35	
➔ Encaissements liés à la convention	Communes / AGV35	
➔ Gestion des fluides et des ordures ménagères, nettoyage du site si besoin	Communes / AGV35	
➔ Le cas échéant, engagement et suivi des procédures	Communes / AGV35	